

DOSSIER DE CANDIDATURE ENTRÉE PÔLE FRANCE OU ESPOIR SAISON SPORTIVE 2021 / 2022

PÔLES FRANCE (1)	
AIX en PROVENCE	
CRETEIL	

PÔLES ESPOIR (2)	
Aix en Provence	
Kourou	

- (1) Cochez la case correspondante au Pôle demandé.
 (2) Indiquez par ordre de priorité votre vœu de structure
 (3) Les « pôles Espoirs » ne peuvent accueillir que des sportifs âgés de douze ans au moins au cours de l'année de leur inscription dans le pôle.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
Date et lieu de naissance	
Numéro de Licence	
Classement	
Association sportive	
Entraîneur	
Nbre de séances d'entraînement par semaine	
Etudes suivies en 2020/2021	
Diplômes obtenus	
Formation envisagée en 2021 / 2022	
Projet Professionnel / Métier Envisagé	

PALMARÈS SPORTIF

-
-
-
-

OBJECTIFS SPORTIFS

Saison 2020/2021	
Saison 2021/2022	
Objectif sportif ultime Ex : Champion(ne) du Monde, N° 1 mondial ...	

FICHE D'ADMISSION
Pôle France, Pôle Espoir de SQUASH
Saison sportive 2021/2022






LETTRE DE MOTIVATION

...

ENGAGEMENTS

Engagements :

En étant admis en pôle le sportif s'engage à :

-  Tout mettre en œuvre pour réussir son projet sportif et son parcours de formation.
-  Gérer son temps d'entraînement et de travail en liaison avec le responsable du pôle en fonction des aménagements de formations proposés.
-  Participer aux regroupements d'entraînements prévus au calendrier fédéral.
-  Organiser son calendrier de compétitions en relation avec l'entraîneur du pôle.
-  Suivre intégralement la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) selon les textes en vigueur.

L'admission des sportifs en Pôle est proposée par la Direction Technique Nationale (DTN). Elle s'effectue après retour et étude des dossiers dûment complétés par les athlètes désignés. (des demandes de candidatures libres peuvent être étudiées).

DOSSIER DE CANDIDATURE ENTRÉE PÔLE FRANCE OU ESPOIR SAISON SPORTIVE 2021 / 2022

Les admissions seront notifiées par la commission d'admission, sous la responsabilité du Directeur Technique National, avec transmission aux candidats au regard du nombre de places offertes et du contenu des dossiers.

La date limite de retour des dossiers de candidature est fixée au 1er avril 2021.

Une réponse concernant l'admission définitive sera donnée au plus tard **le 30 mai 2021** sous réserve de l'aptitude médicale obligatoire après examen du dossier complet et sous réserve de l'admission du sportif dans l'établissement scolaire.

Instruction des dossiers : 15 avril au 15 mai 2021.

Rappel : les dossiers de candidature ne seront étudiés que si l'ensemble des éléments ont été dûment remplis :

- ✓ La fiche de renseignements.
- ✓ Le palmarès sportif.
- ✓ Les objectifs sportifs à court, moyen et long termes.
- ✓ Une lettre de motivation (indiquant entre autres les projets sportifs et scolaires).
- ✓ Les bulletins scolaires de l'année en cours

Ce dossier est à retourner à l'attention du Directeur Technique National

Adresse : 2, rue de Paris – 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Courriel : contact@ffsquash.com

Copie au Responsable Haut-Niveau

Courriel : fredericlecomte@ffsquash.com

Fait à :

Date :

Signature de l'athlète
et
de ses représentants légaux s'il est mineur

INFORMATIONS ET PROCÉDURES

Seuls les candidats qui ont un esprit sportif irréprochable et qui présentent un bon niveau de scolarité peuvent prétendre à intégrer un Pôle France ou un Pôle Espoir.

Objectifs des Pôles Espoirs :

- Offrir aux sportifs détectés comme forts potentiels des conditions de préparation adaptées aux nécessités de l'entraînement de haut niveau.
- Proposer aux sportifs les meilleures conditions de formation professionnelle ou supérieure en préparant une insertion sociale performante,

Le sportif qui intègre un Pôle Espoir doit avoir pour objectifs de :

- Accéder aux équipes de France féminine ou masculine Senior.
- S'engager dans une filière d'étude en relation avec un projet professionnel réel, concret et compatible avec les exigences du sport de Haut-Niveau.

Conditions de sélection pour un Pôle Espoir :

- En priorité les athlètes - 13, -15 et -17 inscrits sur liste ministérielle en catégorie « Espoir et relève »
- les Athlètes - 19 inscrits sur liste ministérielle en catégorie « Relève » qui ne peuvent accéder à ce jour, à un pôle France.

Intégrer le Pôle Espoir, c'est bénéficier :

- De la mise en place d'une organisation pour concilier le « double projet » : Résultats scolaires attendus et pratique sportive de haut niveau.
- D'une émulation et d'une confrontation permanente du haut niveau favorisant les progrès.
- D'un encadrement quotidien par les entraîneurs nationaux ou les entraîneurs fédéraux reconnus.
- D'une planification annuelle de l'entraînement et d'un calendrier des compétitions précis.
- D'un accompagnement individualisé adapté au projet scolaire ou universitaire.
- D'un environnement adapté pour l'hébergement, la diététique, et le suivi médical.
- De moyens performants pour la préparation physique.
- D'un suivi permanent avec les familles pour les mineurs.

Objectifs des pôles France :

- Offrir aux sportifs les conditions qui permettent le maintien ou l'accession de la France au plus haut niveau mondial : « performer » aux Championnats du Monde par équipes ou individuel, aux Championnats d'Europe par équipes ou individuel Seniors ou des moins de 19 ans.
- Proposer aux sportifs les meilleures conditions pour concilier les exigences du projet sportif et celles du projet de formation ou d'accompagnement à l'insertion ou à l'activité professionnelle.

Le sportif qui intègre un Pôle France doit avoir pour objectifs de :

- Intégrer l'équipe de France senior afin d'y viser des podiums internationaux.
- Mener à terme le cursus d'études dans lequel il s'est engagé en relation avec le projet professionnel défini.

Conditions de sélection pour un Pôle France :

- Être inscrit sur la liste nationale des sportifs de haut niveau.
- Avoir un projet sportif ambitieux (remporter des titres Senior sur les compétitions de référence).

Filières d'études :

Les inscriptions pour les filières d'études secondaires sont assurées par le département du sport de haut-niveau pour les pôles implantés en CREPS.

Pour les autres pôles ainsi que tous les cursus post-bac, les sportifs doivent traiter individuellement et directement leurs inscriptions auprès des écoles ou universités en respectant les dates de clôture pour chaque filière, en tenant informé le responsable du Pôle. Ils peuvent être aidés en cela par le responsable du pôle ou par Frédéric Lecomte, responsable du haut-niveau en charge du suivi socioprofessionnel (courriel : fredericlecomte@ffsquash.com , Téléphone : 06 15 08 60 45).

Le fait de répondre favorablement à la demande d'intégration n'offre pas la certitude d'être retenu. Il est donc impératif, de surcroît pour les étudiants, en raison des dates limites de dépôt des dossiers dans les établissements du secondaire ou du supérieur, de prévoir son inscription dans d'autre(s) établissement(s).

Il est indispensable de contacter le responsable du Pôle qui vous indiquera les filières d'études aménagées et les procédures respectives.

Conditions d'entraînement

Gestion individuelle du temps de travail et d'entraînement en liaison avec l'entraîneur responsable en fonction des aménagements de formation proposés,

Hébergement et repas

Pour les sportifs majeurs, ils s'effectuent au choix des sportifs et en fonction des possibilités offertes, soit en internat soit en externat.

Pour les sportifs mineurs, selon le pôle, admission possible au sein de l'internat du CREPS d'Aix-en-Provence.

Veillez contacter le responsable du pôle concerné pour envisager et organiser votre hébergement (coordonnées en fin de document)

Frais de pension, de formation et sportifs

Selon le Pôle intégré, le joueur s'acquittera de coûts de pension qui comprennent l'hébergement, la restauration (CREPS) et la formation.

L'admission d'un joueur en Pôle France peut être assortie d'une participation financière de la FF Squash destinée à couvrir une partie des frais de pension.

L'admission d'un joueur en Pôle Espoir peut, les cas échéant, être assortie de la participation financière de la FF Squash, sur demande et étude de la situation du sportif.

Veillez contacter votre correspondant du sport de haut niveau de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale (coordonnées ci-dessous) afin d'étudier l'accompagnement possible de votre projet sportif au sein d'un pôle.

CORRESPONDANTS RÉGIONAUX HAUT-NIVEAU		
POLE FRANCE & ESPOIR AIX EN PROVENCE	Référent Haut niveau DRDJSCS PACA	Madame Françoise BIGI Tel : 04 88 04 09 72 Courriel : francoise.bigie@drjscs.gouv.fr
POLE FRANCE CRETEIL	Référent Haut niveau DRJSCS IDF	Madame Wendy FAURE Tel : 01 40 77 56 63 Courriel : wendy.faure@jscs.gouv.fr
POLE ESPOIR GUYANE	Référent Haut niveau DRJSCS Guyane	Madame Sabrina MILIENNE Tél. : 05 94 29 92 16 Courriel : sabrina.milienne@drjscs.gouv.fr

COORDONNÉES DES STRUCTURES

PÔLE FRANCE AIX EN PROVENCE	
Responsable	Pôle France : Monsieur Renan LAVIGNE Tel : 06 16 35 71 91 Courriel : renanlavigne@ffsquash.com
Structure administrative	FF SQUASH 2, rue de Paris 94100 ST MAUR
Implantation de la structure	CREPS PACA Site Aix en Provence Chemin de la Guiramande 13 100 Aix en Provence

PÔLE ESPOIR AIX EN PROVENCE	
Responsable	Pôle Espoir : Monsieur Yann MENEGAUX Tel : 06 85 71 55 42 Courriel : yannmenegaux@ffsquash.com
Structure administrative	Ligue PACA de Squash 9 rue de Fongassier 13140 Miramas
Implantation de la structure	CREPS PACA Site Aix en Provence Chemin de la Guiramande 13 100 Aix en Provence

PÔLE FRANCE CRÉTEIL	
Responsable	Monsieur Philippe SIGNORET Tel : 06 22 89 22 57 Courriel : philippesignoret@ffsquash.com
Structure administrative	FF SQUASH 2, rue de Paris 94100 ST MAUR
Implantation de la structure	Centre Marie Thérèse EYQUEM 6, rue Edison 94 000 CRETEIL

PÔLE ESPOIR GUYANE	
Responsable	Monsieur Christophe CARROUGET Tel : 07 62 12 48 62 Courriel : xtof.carrouget@wanadoo.fr
Structure administrative	Comité squash Guyane 23 rue des améthystes 97 310 KOUROU
Implantation de la structure	Pointe des roches 97310 Kourou

Les responsables des Pôles se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.